



THE CHINESE UNIVERSITY OF HONG KONG  
香港中文大學

# Le travail de la Commission de Droit International sur la protection de l'atmosphère:

*Les fondations d'un droit international du  
changement climatique?*

Benoit Mayer

Maître de conférences, Université chinoise de Hong Kong

Directeur de publication, *Chinese Journal of Environmental Law*

<http://www.benoitmayer.com>

# Existe-t-il un droit international du changement climatique?

- Des traités ont été ratifiés: CCNUCC, Protocole de Kyoto, Accord de Paris...
- Quelques principes / concepts ont été développés: principe de responsabilités communes mais différenciées, notion d'équité, intérêts des générations futures...
- *Mais* une structure d'ensemble cohérente reste à définir.
  - Quelles droits et obligations pour quels États?
  - Pourquoi?
  - Quelle relation avec les droits et obligations définis dans d'autres régimes, par ex. droit économique, droits de l'homme, autres aspects du droit de l'environnement

# La Commission de Droit International des Nations Unies

- Fondée en 1948
- Objectif: « développement progressif du droit international et sa codification. »
- Juristes élus par l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Rôle important dans la codification du droit de la responsabilité des États et des organisations internationales, du droit des traités, etc.
- Travaux actuels: identification du droit international coutumier, protection de l'environnement en temps de guerre, etc.

# Travail sur la protection de l'atmosphère

- Initié par Prof. Shinya Murase.
- 2011: insertion sur le programme de travail sur le long terme.
- Réactions divisées.
  - Soutien de la plupart des États en développement,
  - Forte opposition de certains États développés (en part. ÉUA).
- Problèmes:
  - Caractère technique?
  - Champ régi par des traités?
  - Négociations en cours?
  - Questions éminemment politiques et controversées.

# Compromis de 2013

- Pas d'interférence avec les négociations en cours.
- Exclut “liability of States and their nationals, the polluter-pays principle, the precautionary principle, common but differentiated responsibilities, and the transfer of funds and technology to developing countries, including intellectual property rights.”
- “[t]he outcome of the work on the topic [would] be a set of **draft guidelines** that do not seek to impose on current treaty regimes legal rules or legal principles not already contained therein.”

# Soixante-sixième session (2014): les fondations

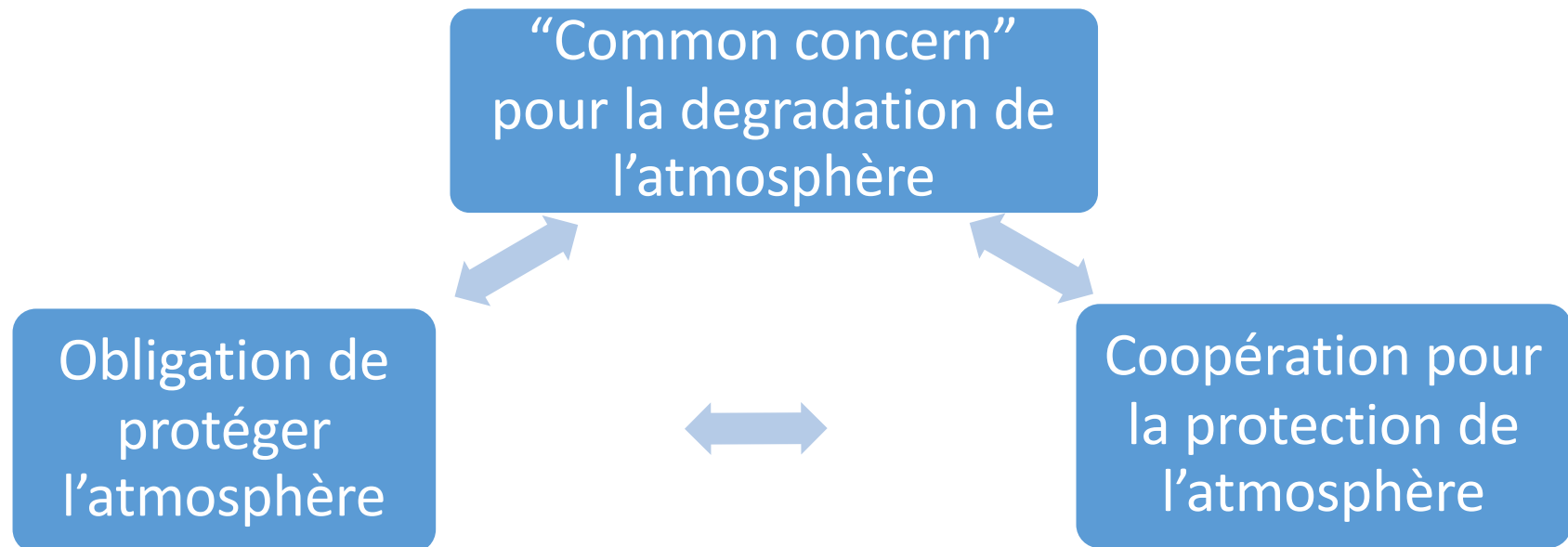
Premier rapport de Shinya Murase:

- Justification du projet, engagement pour un travail purement juridique;
- Étude du droit international général;
- Identification de certaines difficultés, en particulier l'extension du principe de prévention à des dommages cumulatifs;
- Champ de l'étude: inclut tous les impacts des sociétés humaines, intentionnels ou non;
- Bases conceptuelles, par exemple différence entre espace aérien et atmosphère; ressources naturelles; « common concern ».

# Soixante-septième session (2015): une architecture

Deuxième rapport de Shinya Murase:

- Droit international de la coexistence  
    > droit international de la coopération
- “a trinity for the protection of the atmosphere”



# Soixante-huitième session (2016): obligation de prévention

Troisième rapport de Shinya Murase:

- Obligation de protéger l'atmosphère
  - Principe bien établi en relation aux dommages directs transfrontalier (*Trail Smelter*),
  - Question de l'application du principe à des dommages cumulatifs avec un rapport causal plus complexe.
- Obligation de faire un usage durable, équitable (et raisonnable) de l'atmosphère
  - Concrètement?
- Question de mesures intentionnelles de modification de l'atmosphère (*geoengineering*).
  - Quelles contraintes?



# Prochaines étapes prévues

- 2017: relations entre protection de l'atmosphère et d'autres champs du droit international, par exemple droit de la mer, droit des investissements et du commerce, droit des droits de l'homme, etc.
- 2018: questions de mise en œuvre, suivi, et résolution des disputes.
- 2019: commencement d'une deuxième lecture du projet.

\*Retards sont probables.

# Difficultés

- Difficulté de codifier un droit qui n'est pas clair, n'existe pas, ou n'est pas encore bien établi.
  - Par exemple:
    - *geoengineering*,
    - application du principe de prévention à des dommages planétaires indirects et cumulatifs, etc.
  - « développement progressif du droit international »
- Difficulté de codifier des règles aux implications géopolitiques évidentes.
  - En particulier: question de la différenciation entre pays développés et pays en développement (et parmi eux).

# Options stratégiques

- Question du respect du compromis de 2013.
  - Révision?
  - « interprétation libérale »
- Produit final
  - « (Draft) guidelines »?
  - Traité?
  - Autre chose?

# Impacts de l'étude sur le rôle de la CDI

- Une extension du mandat de la CDI à des questions aux implications géopolitiques directes.

“It is hoped that clarifying the key concepts from a legal perspective will enable a more disciplined analysis of their legal status, meanings, functions, implications, possibilities and limits within the existing legal regimes and set the stage for a more constructive elaboration and progressive development of international law in the future.”

“as its best, the International Law Commission’s real strength is the ability to take a systematic view of International Law as a whole, to integrate new developments and different bodies of law and to articulate in its commentaries reasoned and fully researched conclusions.”

# Impacts de l'étude sur le droit international

- Enjeux:
  - donner une orientation juridique aux débats politiques;
  - promouvoir une vision de la justice internationale basée sur des principes juridiques et moraux.
- Parallèles:
  - travaux de l'ILA;
  - principes de Stockholm;
  - travaux académiques cherchant à situer la *gouvernance* du *changement* climatique dans le contexte du *droit international général*.
- Limite: tension entre accords internationaux et principes généraux (Koskenniemi: apologie et utopie).



THE CHINESE UNIVERSITY OF HONG KONG  
香 港 中 文 大 學

Merci !

Benoit Mayer

Maître de conférences, Université chinoise de Hong Kong

Directeur de publication, *Chinese Journal of Environmental Law*

<http://www.benoitmayer.com>